

Publications des tribunaux

Nomination des juges des tribunaux militaires et des tribunaux militaires d'appel

Le Conseil fédéral doit procéder à une nouvelle nomination des juges des tribunaux militaires et des tribunaux militaires d'appel pour la période administrative 2008/2011. Peuvent être nommés les officiers, sous-officiers et soldats, hommes et femmes. En règle générale, la fonction de juge au tribunal militaire d'appel implique une formation juridique. L'activité de juge dans un tribunal militaire ou un tribunal militaire d'appel est indépendante des activités de service militaire ordinaires auxquelles elle s'ajoute.

Les candidatures comprenant un bref curriculum vitae civil et militaire doivent être adressées avant le *31 août 2007, dernier délai*, à l'Office de l'auditeur en chef, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne.

1^{er} mai 2007

L'auditeur en chef de l'armée

Nomination des juges des tribunaux militaires et des tribunaux militaires d'appel

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.05.2007
Date	
Data	
Seite	3054-3054
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 563

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.